



Contrôle sanitaire et sécuritaire d'arbres

La Paillette-Montjoux

Rapport d'expertise

**Corinne BOURGERY
Février 2018**

Contexte de l'expertise

La perspective de quelques aménagements sur la commune a motivé le conseil municipal de La Paillette pour mieux cerner l'avenir de quelques arbres majeurs dans le paysage. C'est ainsi qu'un avis spécialisé a été souhaité sur la **double rangée de tilleuls** marquant l'entrée Nord-Ouest du bourg, les **deux platanes** de la place L. Mourier et le **peuplement mélangé** (peupliers notamment) de l'aire dite « naturelle ».

Les conclusions qui suivent, émanent des observations sur sites effectuées le 15 février 2018.

Engagements méthodologiques

Il est succinctement rappelé que le diagnostic de l'état des arbres consiste avant tout en une observation visuelle depuis le sol. La plupart des défauts ou anomalies jugés utiles pour donner les conclusions attendues sur le maintien de l'arbre et les conditions de ce maintien peuvent ainsi être appréciés.

Ces divers repérages concernent tant les défauts susceptibles *d'altérer la tenue mécanique de l'arbre que ceux témoignant de maladies ou de problèmes réduisant d'autant l'espérance de maintien de la plante*.

Sont ainsi systématiquement recherchés puis évalués dans leur gravité, des éléments tels que *blessures, cavités ouvertes, fructifications de champignons, notamment lignivores, présence anormale de bois mort, signes de dépérissement, fissurations, inclinaisons, etc.*

Au-delà des défauts de structure correspondant au diagnostic de solidité, d'autres paramètres sont pris en compte pour établir le **diagnostic complet** nécessaire à la prévision du maintien des arbres et notamment, le stade de croissance, la vigueur et l'état sanitaire.

A l'issue d'une telle démarche et des observations précédemment décrites, une conclusion est portée sur *l'état global de santé et la dangerosité de l'arbre, puis au-delà, sur les recommandations conditionnant son maintien*.

C'est là que joue l'engagement de l'expert qui se prononce sur ce qu'il y a lieu d'entreprendre ou non sur les arbres. Compte tenu de l'aspect vivant et nécessairement évolutif du végétal, les conclusions de ce rapport ont une validité **de trois ans** à dater de la remise des conclusions, **sous réserve de l'absence de perturbations importantes dans l'environnement des arbres et de la mise en œuvre effective - et dans les règles de l'art - des recommandations et surveillances précisées**.

Résultats des observations site par site

1- Double alignement de tilleuls le long de la RD

Le double alignement ancien marquant fortement l'entrée de la Paillette en direction de Dieulefit compte à ce jour **32 tilleuls en accotement sud pour 29 au nord** (cet alignement est en effet orienté Est/Ouest). Ces arbres inféodés à la route départementale restent propriété du Département qui se doit d'en assurer la gestion (en convention éventuelle avec la Municipalité selon certains accords pouvant exister).

L'homogénéité des arbres ayant une même histoire depuis leur plantation remontant au début du 20^{ème} siècle, se prête à un *diagnostic d'ensemble*. Quasiment séculaires, ces **tilleuls de Hollande** (*Tilia platyphyllos*) présentent des vigueurs correctes. **Aucun grave dépérissement** n'a été repéré (pas de gros bois mort anormal pouvant témoigner d'un état de santé en irréversible dégradation). Le port proche de la forme naturelle du tilleul a su à juste raison être préservé – au moins depuis les 50 dernières années - pour se limiter à des enlèvements de branches basses pouvant gêner le gabarit routier.

Sur le plan physiologique (état de santé, fonctionnement biologique de l'arbre), ces tilleuls de *pleine maturité adulte* ne sont pas vieillissants (non sénescents). Ils n'entament pas encore leur lent processus de déclin naturel, même s'ils commencent à perdre leur réactivité de jeunesse en cas de perturbations potentielles. Les hauteurs dépassant 15m et le développement des houppiers ainsi que les croissances en diamètre, témoignent de conditions de croissance plutôt favorables, notamment vis-à-vis de la disponibilité en eau. Les sécheresses estivales de plus en plus marquées pourraient, sur de tels arbres

anciens habitués à de meilleures conditions, accélérer l'apparition de bois mort et amorcer des vieillissements prématurés. Rien n'est objectivement perceptible à ce jour, d'autant que de tels arbres ont de quoi amortir les premiers éventuels manques en eau grâce à d'abondantes réserves internes cumulées au fil du temps. A ce jour, quelques branches moins éclairées à l'intérieur des houppiers ne pouvant donc plus photosynthétiser, tendent à mourir (processus normal). La crainte de voir tomber ce bois mort accidentellement sur une voie fréquentée, incite à prévenir les incidents en procédant à un nettoyage de houppier (intervention non urgente ici et à exécuter dans les règles de l'art comme *précisé en conclusion ci-après*). Cette analyse physiologique des tilleuls révèle une amorce d'évolution vers le vieillissement pour quelques arbres commençant à être envahis par le gui. Cet hémiparasite n'est pas immédiatement alertant mais va de pair avec une fragilisation sur les structures plus anciennes. C'est pourquoi les recommandations conclusives évoqueront *ci-après* de profiter du nettoyage de houppier envers le bois mort, pour éliminer quelques-unes des branches les plus chargées en gui (le gui est d'autant plus présent ici que le milieu naturel compte beaucoup d'oiseaux colportant les graines en provenance de proches fruitiers anciens).

En **termes de solidité/tenue mécanique** des arbres, renvoyant sur leur potentielle dangerosité, aucune grave déféctuosité n'a été détectée. Les empattements au sol – bien que proches de la voirie – ont été correctement préservés à ce jour, limitant tout impact sur les ancrages racinaires. Les quelques rares *cavités ouvertes ou blessures* (pour la plupart suite à des tailles de branches trop tardives donc concernant des diamètres trop importants) restent peu impactantes car fortement consolidées par les barrières internes mobilisées par l'arbre. Les quantités de bois sain et dur restant ne laissent pas supposer de ruptures dangereuses.

En conclusion, ce double alignement de tilleuls est à préserver en l'état en évitant toute intervention drastique non justifiée. *La pérennité de ces grands tilleuls anciens est bonne sur les décennies à venir, sous réserve de ne pas perturber leur environnement racinaire et sous réserve des aléas climatiques imprévisibles*. La présence normale de bois mort est à pallier par un nettoyage des houppiers non urgent, mais à réaliser dans les deux ans à venir. Ce travail est du ressort de professionnels grimpeurs élagueurs, spécialisés dans la taille et les soins aux arbres. Ils sauront ne rien changer à l'équilibre des silhouettes des arbres et appliquer les règles de l'art, notamment au niveau des angles de coupe. Ce savoir-faire sera d'autant plus important que la prestation concernant l'élimination des quelques branches en mortalité est ici à accompagner d'un déguitage des arbres atteints.

Cet ensemble de tilleuls est à préserver en l'état en préconisant une simple taille d'entretien dans les deux ans à venir



Les ancrages au sol demeurent solides et ne doivent en aucun cas être perturbés dans les années à venir

Ce type de cavités lié à des tailles de gabarit trop tardives reste de peu d'incidence sur la solidité de la charpentièrre et du haut de tronc



Le nettoyage du rare bois mort dans les houppiers s'accompagnera d'un déguitage pour les quelques arbres qui en sont porteurs

2- Place L. Mourier : 2 platanes

Les **deux platanes** de cette place sont patrimonieusement importants pour le paysage de la commune et il s'agit d'espérer les préserver aussi longtemps que possible. Sans doute séculaires, ils ont connu la même histoire, avec un maintien en tonnelle basse taillée chaque année. Ces arbres ne dépassent pas 10m de haut et sont désormais à garder dans ce port avec lequel ils se sont physiologiquement et mécaniquement équilibrés.

Dans le détail, quelques anomalies d'impact différent quant à la solidité des charpentières, oblige à *préciser séparément* l'avenir de ces arbres.

➤ *Platane « carrefour »*

Outre que ce platane risque d'être concerné par un proche travail de réfection de voirie au droit du carrefour, il est à noter que ses deux charpentières NO et NE sont en nécrose totale. Elles tendent également à dépérir avec des rejets de plus en plus faibles chaque année. Les nécroses anciennes progressent par une infestation de plusieurs pathogènes dont un probable champignon lignivore phellin tacheté (*Phellinus punctatus*). Ce type de champignon est redouté sur les arbres urbains car se nourrissant des constituants du bois comme la lignine et la cellulose, ils participent à *faire perdre toute solidité au fil de son invasion*. Il peut alors être à l'origine de potentielles ruptures puisque le bois sain devient trop ténu pour résister. C'est le cas des deux charpentières *précisées ci-dessus* qui sont en mortalité et en perte de solidité. De façon un peu sévère – et sachant que les trois autres charpentières sont encore solides et d'avenir – il est recommandé d'éliminer ces deux axes à leur insertion au tronc dans le respect des règles de l'art dès cette année 2018. La taille architecturée des axes restant sera à poursuivre comme pratiquée jusqu'alors (il est bien entendu que la désinfection des outils de taille est toujours essentielle).

L'attention est attirée sur les précautions racinaires à assurer en cas de chantier au niveau du carrefour. Comme directement *illustré ci-après*, une distance d'au moins 3m depuis l'axe de l'arbre serait à respecter pour limiter tout sectionnement important de racines. Tout dépend en outre de l'ampleur des décaissements prévus.



Ces deux charpentières sont dépérissantes et en nécrose totale donc peu solides

L'élimination d'une telle branche se fait à son insertion sans laisser de moignon



En cas de proches travaux, attention de respecter un minimum de 3m depuis l'axe du tronc



➤ *Platane « boulangerie »*

Ce platane est en meilleur état que le précédent dans la mesure où il témoigne de moindres nécroses sur ses charpentières. En dehors d'un moignon quasiment mort, l'ensemble de son houppier peut être préservé. Les amorces de nécroses restent à surveiller dans leur évolution. La réalisation des tailles régulières sont autant d'occasions pour de telles vérifications. Le moignon mort n'est pas à risques de chute en l'état et pourra attendre la taille de 2018/19 pour être éliminé.



Les amorces de nécrose et d'infestation par des champignons lignivores sont à surveiller dans les prochaines années

Ce moignon mort peut attendre la taille de l'hiver 2018/19 pour être éliminé



3- Aire naturelle « camping »

Cet espace devrait connaître une prochaine valorisation avec la création de cheminements, d'aires de jeux etc. Il n'y aurait donc pas d'importantes reprises de sol, ce qui reste une vigilance indispensable pour préserver les arbres existants estimés pouvant être maintenus.

Le patrimoine arboré faisant tout le paysage du site est dominé par la présence d'anciens peupliers qui sont au cœur de ce diagnostic quant à leur potentiel maintien.

Deux types de peupliers participent à ce paysage avec :

- **3 peupliers d'Italie** (*Populus nigra* 'Italica'), en extrémité Ouest le long de la rivière
- **4 peupliers** dits de culture (clones euraméricains, *Populus x euramericana*) anciens et 2 plus récents

L'avenir de tels peupliers n'est pas le même :

- **Peupliers d'Italie à l'Ouest et peuplier en cépée en limite Est proche de la rivière**

Ces arbres de près de 30m de haut, qui ont largement bénéficié d'une bonne alimentation en eau tout au long de leur croissance, ne présentent pas de signe de vieillissement/dépérissement. Leur vigueur reste bonne. Leurs structures non altérées du fait d'une préservation en port libre sans intervention intempestive, restent solides dans les conditions climatiques habituelles de la Paillette. La pérennité de tels arbres n'est pas à remettre en question dans l'immédiat. Leur évolution reste à surveiller régulièrement, notamment en cas d'aléas climatiques de type graves sécheresses répétées.

Ces trois peupliers d'Italie peuvent être préservés en l'état



Cette cépée de deux troncs est pérenne et solide : elle peut être préservée en l'état



- **Peupliers « de culture »**

Les trois plus anciens peupliers de cette espèce sur le site, sont pleinement *matures* et vont probablement évoluer dans la prochaine décennie vers une amorce de vieillissement (irréversible déclin naturel et variant en fonction de la longévité de l'espèce et des conditions de croissance). Leur pleine maturité les rend visiblement fragilisés puisque davantage envahis par des semi parasites comme le gui. Dans une perspective d'aménagement avec de nécessaires reprises de terrain jamais

favorables aux arbres puisque toujours perturbantes – si bien faites soient-elles – il paraît opportun de ne pas chercher à maintenir de tels arbres qui ne feront *qu'évoluer négativement* dans les prochaines années. C'est pourquoi ces trois arbres sont suggérés en abattages recommandés. En revanche, les deux sujets plus jeunes (l'un isolé vers l'actuel bâti en extrémité Ouest du terrain et l'autre au sein du peuplement composé de plusieurs essences) peuvent encore *être maintenus*. Ils ne présentent pas d'anomalie particulière et participent pleinement au paysage du lieu.

Il est recommandé de ne pas chercher à préserver de tels peupliers déjà matures



Le **reste des arbres** faisant le paysage de l'actuelle aire de camping est *plus jeune et dans des essences bien adaptées au site* (qui est plutôt favorable avec une proche présence d'eau). On y trouve un mélange de frênes, d'érables et de plus jeunes peupliers. Vu la recherche d'ombre pour les périodes estivales, il y a tout lieu de chercher à préserver cet existant. C'est dire que le projet d'aménagement devra rester peu impactant à proximité des arbres gardés pour limiter tout risque d'abîmer (sectionner) les racines. Il est bien précisé que le *maximum de racines d'ancrage assurant la stabilité même de l'arbre, se situe dans un périmètre correspondant à la projection au sol du houppier*. En cas de décapage de sol, le travail de reprise au droit des arbres devrait se faire quasi « manuellement » et en tout cas en évitant l'intervention de godets de larges pelles mécaniques...

Fait à Montélimar, le 16/02/2018

C. Bourgery,
Ing. Agronome, expert-conseil en arboriculture ornementale